PROVINCE DE QUÉBEC

36° LÉGISLATURE

1re SESSION

Québec, le 16 juin 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 16 juin 1999

Aujourd'hui, à neuf heures treize minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n° 2 Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale
- n° 70 Loi visant à assurer les services essentiels à l'Office municipal d'habitation de Montréal

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.